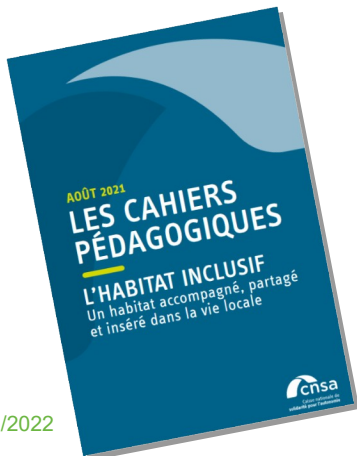


Habitat inclusif : philosophie et déploiement au niveau national

DREAL Grand-Est – Réunion d'échange autour de l'habitat inclusif

22 novembre 2022

Typhaine Mahé
Cheffe de projets Habitat inclusif



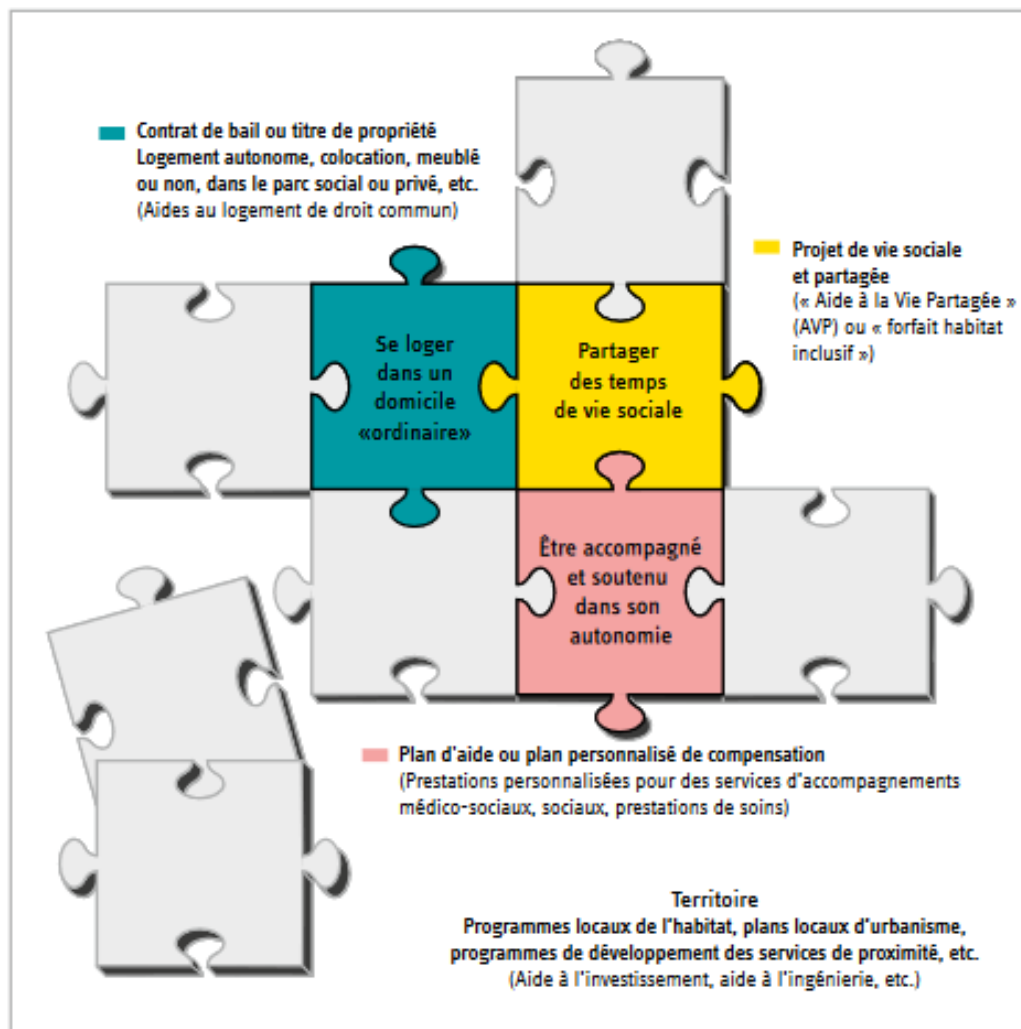
Les caractéristiques de l'habitat inclusif

(Loi ELAN)

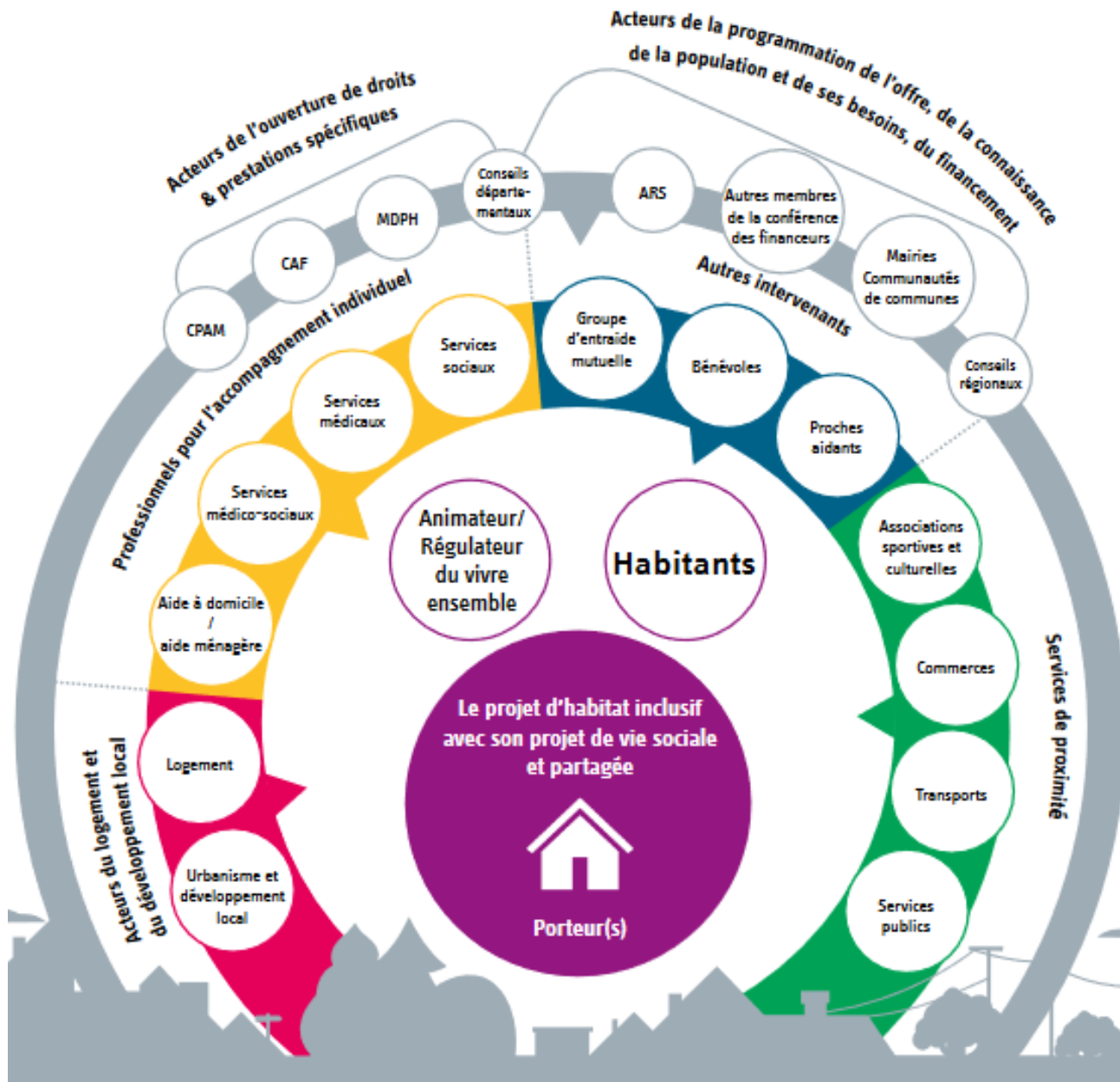


L'habitat inclusif : un puzzle à géométrie variable

Les principales caractéristiques du « chez soi, sans être seul » dans un environnement permettant un accès facile aux services, commerces, transports, etc.



L'écosystème de l'habitat inclusif et ses ressources locales



Le déploiement de la prestation d'Aide à la Vie Partagée

Un plan d'action interministériel pour l'habitat inclusif en 4 engagements pris le 24 février 2021

Engagement 1 : Assurer le **pilotage interministériel de la stratégie de déploiement de l'habitat inclusif** : suivi de déploiement des projets d'habitat inclusif, articulation Forfait habitat inclusif-AVP, accompagnement des ARS dans le virage domiciliaire, co-construction des outils...

Engagement 2 : Accompagner le **déploiement de l'aide à la vie partagée (AVP) sous le pilotage de la CNSA** en co-construction avec l'ensemble des acteurs concernés

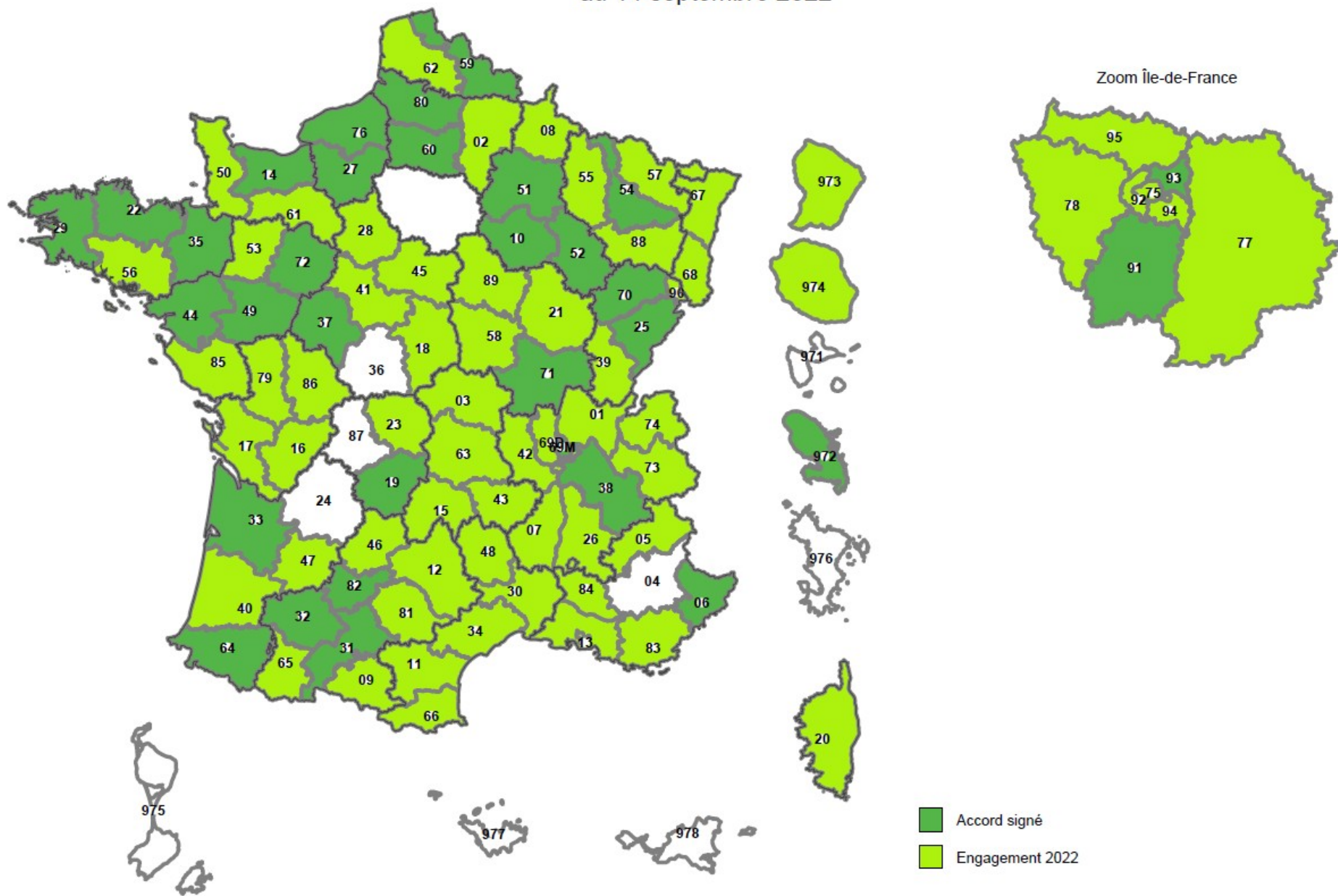
Engagement 3 : **Préparer les outils juridiques** permettant la structuration des solutions d'habitat inclusif propres à permettre le développement rapide de l'habitat inclusif (dans le parc locatif social notamment)

Engagement 4 : S'appuyer sur le **programme « Petites Villes de Demain » piloté par l'ANCT** pour faire connaître et accélérer le déploiement de l'habitat inclusif en soutenant les communes et intercommunalités désireuses de développer et d'accompagner des opérations (intervention foncière, montage financier, autorisations).

Les grandes actions conduites par la CNSA, relatives au déploiement de l'AVP

- **Copilotage de l'Observatoire national de l'habitat inclusif**
 - Suivi du déploiement de l'habitat inclusif et des travaux de ses membres
 - Publication du Cahier pédagogique sur l'habitat inclusif, coconstruit avec ses membres dont l'UNAF
- **Animation nationale autour d'échanges avec les acteurs territoriaux par l'organisation de journées interdépartementales de l'habitat inclusif**
 - Toutes les régions de métropole > 12 déplacements en 2021-2022
 - Visites dont celle d'un habitat inclusif « Révélation » porté par l'UDAF 44, à Nantes
- **Mobilisation des départements et des CFHI sur l'élaboration d'une programmation départementale**
 - AMI / AAC / Echanges avec les porteurs
 - Révision des RDAS
 - Installation et animation des CFHI, associées à la sélection des projets
- **Examen et instruction des programmations adressées par les CD**
- **Recueil des validations de l'équipe interministérielle**
- **Démarches prospectives pour la phase « post-starter »**
- **Publication de la synthèse des données d'activité 2020 des Conférences des financeurs de l'habitat inclusif**

94 Départements officiellement engagés dans la démarche de déploiement de l'habitat inclusif et de l'AVP au 14 septembre 2022



Point d'étape sur le déploiement territorial de l'AVP, à début novembre

Déploiement rapide et conséquent de l'offre d'habitats inclusifs

80 programmations validées avec les Départements :

- **A fin décembre 2021 :**
 - ✓ 24 territoires ont signé un accord tripartite
 - ✓ 622 Habitats inclusifs et 5843 AVP dont 3216 PH et 2627 PA
 - **A début novembre 2022 :**
 - ✓ 97 Départements engagés officiellement
 - ✓ 51 territoires sont en cours de validation de leur programmation / signature de l'accord
 - ✓ 1 153 Habitats inclusifs et 11 022 AVP dont 5 152 PH et 5 870 PA
- **Au total : 1 771 Habitats inclusifs et 16 851 AVP dont 8 358 PH et 8 493 PA**
- **Equilibre de l'offre habitats inclusifs en direction des Personnes âgées et des Personnes en situation de handicap : 49,60% PH et 50,40% PA**

Une programmation entre reprise de l'existant et développement

- 1 073 projets nouveaux et 699 projets existants
- Articulation entre ARS (FHI) et Départements (AVP) effective au plan des territoires
- Certains projets non repris mais en discussion entre ARS, CD et porteurs concernés

Un lien avec les programmes d'aménagement du territoire

- Inscription des lauréats ou candidats à l'**AMI PVD lancé par l'ANCT**

Point d'étape sur le déploiement de l'AVP en région Grand-Est, à début novembre

- Tous les Départements s'engagent et ont proposé leur programmation sur 7 ans
- 5 Départements ont déjà signé un accord tripartite dont 3 en 2021 (Aube, Haute-Marne et Meurthe-et-Moselle)
- Des habitants bénéficient déjà de l'AVP en Meurthe-et-Moselle

Quelques chiffres, sous réserve d'ajustements des programmations 2022-2029 dans le cadre d'avenants à venir d'ici le 31/12/2022 :

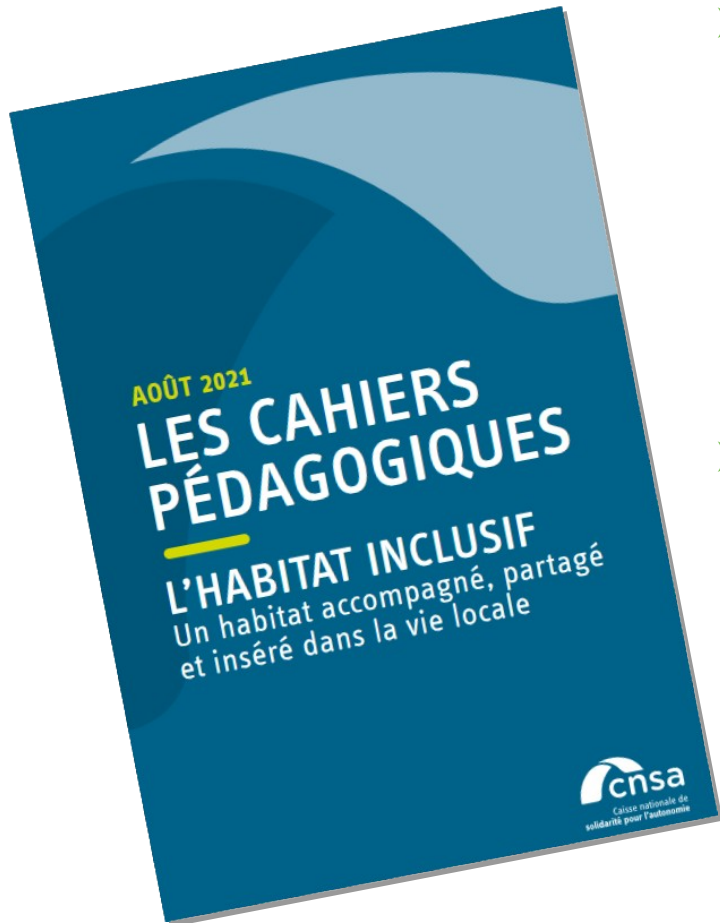
- 170 habitats inclusifs, dont 82 existants et 88 nouveaux
- 1682 AVP, dont 845 PH et 837 PA

Perspectives

- Déployer les autres modalités de soutien de l'habitat inclusif :
 - investissement (AMI dans le cadre des crédits du Ségur de la Santé par exemple),
 - ingénierie (CFHI, AMI-« Petites villes de demain » lancé par l'ANCT)
- Finalisation de l'état des lieux du déploiement, avec un focus sur les effets de ce déploiement de l'habitat inclusif sur la qualité de vie des habitants et sur l'écosystème (2 enquêtes réalisées en août-sept 2022, auprès des habitants et des porteurs)
- Propositions pour consolider le déploiement de l'AVP, dans le cadre du PLFSS 2023
- Nécessité de développer une culture partagée de l'habitat inclusif par la formation, l'évaluation et un cadre opérationnel commun :
 - pour une meilleure appropriation sur les territoires par l'ensemble des partenaires,
 - pour concevoir des habitats inclusifs dans la philosophie du « logement », du « chez soi »,
 - Pour promouvoir la mixité (sociale, intergénérationnelle,...), la participation sociale et la citoyenneté des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Ressources

Le cahier pédagogique CNSA



- Version électronique sur le site internet de la CNSA :
 - En cliquant directement sur le lien qui suit :
https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_29-06_cahier_pedagogique_web_pages_14_1.pdf
 - Ou dans la rubrique Documentation et données / Publications de la CNSA / Les cahiers pédagogiques de la CNSA

- Version papier :
 - Compléter le formulaire suivant (coordonnées postales et nombre d'exemplaires souhaité) :
[Formulaire de commande du cahier pédagogique](#)
 - Ou faire part des demandes d'exemplaires à l'adresse
SecretariatDCOMPCNSA@cnsa.fr

Nous vous invitons à communiquer l'information sur vos sites internet, au sein de vos réseaux et à leur transmettre le formulaire de commande d'exemplaires papiers

Ressources utiles

- Une rubrique sur le **site de la CNSA** : Grands chantiers / habitat inclusif :
<https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/habitat-inclusif>

LES MÉMOS

Le plan d'aide à l'investissement des établissements
et services médico-sociaux pour personnes âgées
et personnes handicapées en 2019

Le plan public d'investissement des établissements et services médico-sociaux pour personnes âgées et personnes handicapées en 2019



➤ Autres documents pédagogiques CNSA :

- ❖ Un **mémo** Conférence des financeurs :
https://www.cnsa.fr/documentation/memo_33_2018_web.pdf
- ❖ Un **cahier pédagogique** Conférence des financeurs :
https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_cahier_pedagogique_avril_a5.pdf
- ❖ La **synthèse des données d'activité 2020** des Conférences des financeurs de l'habitat inclusif :
[Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie et de l'habitat inclusif. Synthèse des rapports d'activité 2020 \(cnsa.fr\)](https://www.cnsa.fr/documentation/cnsa_synthese_donnees_activite_2020.pdf)

- Programme ANCT « **Petites villes de demain** » :
<https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/petites-villes-de-demain-45>
- Opération « **Action Cœurs de Ville** » :
<https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/programme-action-coeur-de-ville>
- La [circulaire interministérielle](#) n° DGCS/SD3A/DHUP/DGCL/2021/191 du 6 septembre 2021 précise le plan d'action de développement de l'habitat inclusif, notamment dans le parc locatif social.

La Loi ELAN

- [L'article 129 de la loi ELAN](#) introduit un titre VIII, relatif à l'habitat inclusif, au livre II du Code de l'action sociale et des familles (CASF) :
 - Une **définition de l'habitat inclusif** pour personnes âgées et pour personnes handicapées
 - La **création d'un forfait pour l'habitat inclusif** pour financer le projet de vie sociale et partagée de l'habitat
 - **L'extension des compétences de la conférence départementale des financeurs** de la prévention de la perte d'autonomie à l'habitat inclusif pour personnes âgées et personnes handicapées
- La loi renvoie aux textes réglementaires suivants :
 - un [décret](#) : conditions d'application du forfait
 - un [arrêté](#) : cahier des charges du projet de vie sociale et partagée
 - un [arrêté](#) : rapport d'activité des conférences des financeurs

Merci !

habitatinclusif@cnsa.fr



66, avenue du Maine
75682 Paris cedex 14

www.cnsa.fr

 [@CNSA_actu](https://twitter.com/CNSA_actu)

<http://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr>